MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JUILLET 2020 à DIX NEUF HEURES ET CINQUANTE CINQ MINUTES

DEL2020-07-11

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali
	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	
	PRACHE Sylvaine	RICHE Olivier
SALZARD Gérôme	VITEL Vincent	

Absents excusées :

BEAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BOE Estelle	qui donne pouvoir à RICHE Olivier
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à VITEL Vincent
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à LEROUX Michel
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe
SOMBRIN Fabrice	qui donne pouvoir à SALZARD Gérôme
THAMS Aurélie	qui donne pourvoir à PRACHE Sylvaine

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : LEROUX Michel

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 contre (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michaël), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine

Voter par chapitre le Budget Primitif 2020 de la commune en dépenses et en recettes :

Section FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : ..... 1 684 515,16 €
- Recettes : ..... 1 684 515,16 €

Section INVESTISSEMENT :

- Dépenses : ..... 218 995,15 €
- Recettes : ..... 218 995,15 €

Fait et délibéré le 23 juillet 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS

Publication le : .....

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JUILLET 2020 à DIX NEUF HEURES ET CINQUANTE CINQ MINUTES

DEL2020-07-12

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali
	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	
	PRACHE Sylvaine	RICHE Olivier
SALZARD Gérôme	VITEL Vincent	

Absents excusées :

BEAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BOE Estelle	qui donne pouvoir à RICHE Olivier
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à VITEL Vincent
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à LEROUX Michel
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe
SOMBRIN Fabrice	qui donne pouvoir à SALZARD Gérôme
THAMS Aurélie	qui donne pourvoir à PRACHE Sylvaine

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : LEROUX Michel

OBJET : BUDGET ANNEXE PRIMITIF « MANOIR NOTRE DAME » 2020

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 abstentions (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michaël), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine

Voter par chapitre le Budget Annexe Primitif « Manoir Notre Dame » 2020 en dépenses et en recettes :

Section FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : ..... 11 000,00€
- Recettes : ..... 11 000,00€

Section INVESTISSEMENT :

- Dépenses : ..... 2 042 726,42€
- Recettes : ..... 2 042 726,42€

Fait et délibéré le 23 juillet 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS

Publication le : .....

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JUILLET 2020 à DIX NEUF HEURES ET CINQUANTE CINQ MINUTES

DEL2020-07-13

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	LUCHIER Lisa	MAZURIER Magali
	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	
	PRACHE Sylvaine	RICHE Olivier
SALZARD Gérôme	VITEL Vincent	

Absents excusées :

BEAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michael	qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BOE Estelle	qui donne pouvoir à RICHE Olivier
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à VITEL Vincent
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à LEROUX Michel
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe
SOMBRIN Fabrice	qui donne pouvoir à SALZARD Gérôme
THAMS Aurélie	qui donne pourvoir à PRACHE Sylvaine

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : LEROUX Michel

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'ASSAINISSEMENT

Après présentation du Budget Primitif 2020 de l'Assainissement.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide par 14 voix pour et 4 abstentions (LUCHIER Lisa + BIDEAULT Michaël), MARLHENS Jean-Henri, VANEECKELOOT Martine

D'APPROUVER le compte du Budget Primitif 2020 de l'Assainissement comme suit :

- **Section d'EXPLOITATION :** Dépenses .....128 398,28 €
  Recettes..... 128 398,28 €

- **Section INVESTISSEMENT :** Dépenses..... 639 277,10 €
  Recettes.....639 277,10 €

Fait et délibéré le 23 juillet 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560